

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du lundi 13 janvier 2014

DÉLIBÉRATION N° CG-2014/01/13-7/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

77048307

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/01/2014

Réception Préfet : 17/01/2014

Publication RAAD : 17/01/2014

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Taux des droits de mutation à titre onéreux pour 2014 et 2015.

Afin d'assurer aux Départements confrontés à une hausse continue des trois allocations individuelles de solidarité une meilleure compensation de celle-ci, la Loi de finances pour 2014 les autorise à augmenter le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,80% à 4,50% au titre de 2014 et 2015. Cette disposition complète celle transférant aux Départements les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ces deux mesures font partie du pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'Etat et les représentants des collectivités locales le 16 juillet 2013. En raison de la hausse de ces trois allocations individuelles de solidarité en Seine-et-Marne constatée en 2013 et de celle prévisionnelle pour 2014, il est proposé d'augmenter ce taux et de le porter de 3,8% à 4,5% au titre de 2014 et 2015.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi de finances pour 2014 n° 2013-1278 en date du 29 décembre 2013,

VU l'article 1594 D du code général des impôts,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De porter à 4,50 % le taux départemental de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594 D du code général des impôts pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1^{er} mars 2014 et le 29 février 2016.

Adopté à la majorité

Ont voté pour :

- M. Léo AÏELLO qui a donné pouvoir à M. Didier TURBA
- M. André AUBERT
- Mme Lydie AUTREUX
- M. Michel BENARD
- M. Jean Pierre BONTOUX
- M. Bertrand CAPARROY
- M. Christian CIBIER
- M. Bernard CORNEILLE
- Mme Monique DELESSARD
- M. Jean DEY
- M. Vincent EBLE
- M. Gérard EUDE
- M. Laurent GAUTIER
- M. Jean Pierre GUERIN
- M. Claude JAMET
- M. Jacky LAPLACE
- M. Jean Jacques MARION
- M. Jean Louis MOUTON qui a donné pouvoir à M. Gérard EUDE
- Mme Michèle PELABERE
- Mme Marie RICHARD
- Mme Maud TALLET
- M. Didier TURBA
- M. Lionel WALKER

Ont voté contre :

- M. Pierre BACQUE
- M. Jacques BALLOT
- M. Jean-Jacques BARBAUX
- M. Arnaud de BELENET
- Mme Anne CHAIN-LARCHE
- M. Nicolas FENART
- M. Christian FROT
- M. Jean-Jacques HYEST
- M. Yves JAUNAUX
- M. Denis JULLEMIER
- M. Olivier MORIN
- Mme Paule NOURY
- M. Jean-François ONETO
- M. Jean-François PARIGI
- Mme Laurence PICARD
- M. Jean-Christophe PIEQUET
- Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
- M. Jean-François ROBINET
- M. Dominique SATIAT qui a donné pouvoir à M. BALLOT
- M. Sinclair VOURIOT

Vincent ÉBLÉ



Président du Conseil général
de Seine-et-Marne